
 DECRET N° 2016/392 DU 22 AOUT 2016

portant nomination du Directeur Général de la Société CAMEROON AIRLINES Corporation (CAMAIR-Co).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
- VU le décret n° 2006/293 du 11 septembre 2006 portant création de la Société Cameroon Airlines Corporation (CAMAIR-Co) ;
- VU le décret n° 2006/294 du 11 septembre 2006 portant approbation des statuts de la Société Cameroon Airlines Corporation ;
- VU le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2012/656 du 28 décembre 2012 portant approbation de la modification de certaines dispositions des statuts de la Société Cameroon Airlines Corporation (CAMAIR-Co) ;
- VU la résolution n° 02/CAE/09/2016 du Conseil d'Administration de la Société Cameroon Airlines Corporation (CAMAIR-Co), réuni en session extraordinaire le 22 AOUT 2016

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Monsieur **DIKOUM Ernest**, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur Général de la Société CAMEROON AIRLINES Corporation (CAMAIR-Co).

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 22 AOUT 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



RAUL BIYA